

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept décembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Paul, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (pouvoir à Monique BLONDEL), Jean-Louis BREGAINT (pouvoir à Michel LE BRAS), Sylvette CHADELAUD (pouvoir à Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR (pouvoir à Pierre LANGLADE), Franck LETOUX, Alexandre MAZIN (pouvoir à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD (pouvoir à Roger CLEDAT), Michel PARVY (pouvoir à Estelle DELMOND).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2015-133 : FINANCES – BUDGET SPANC – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération n°2015-029 du 27 février 2015 approuvant le budget primitif 2015 du budget du SPANC

Monsieur le Président propose les modifications suivantes :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------------------------|----|------|---------------------|-----------------|-----------------|
| DEPENSES | | | | | |
| Article | Op | Fonc | Libellé | Ajout / Retrait | Nouveau montant |
| 6541 | | | Pertes sur créances | 200,00 | 500,00 |
| 673 | | | Titres annulés | -200,00 | 300,00 |
| TOTAL | | | | 0,00 | |

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°01 conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 21.12.15

Publié ou notifié

Le : 28.12.15

Le Président,


Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : FINANCES - BUDGET SPANC - DECISION MODIFICATIVE N.01

Date de transmission de l'acte : 21/12/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2015

Numéro de l'acte : 2015-133 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20151217-2015-133-DE

Date de décision : 17/12/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Approuve la décision modificative n°02 conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 21. 12. 15

Publié ou notifié

Le : 28. 12. 15



